

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2019/NOV/114	OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) 2020 – INSTALLATION DE VIDEO- PROTECTION
Date du conseil municipal 04/11/2019	
Date de la convocation 28/10/2019	
Date de l'affichage 12/11/2019	

L'an deux mille dix-neuf, le quatre novembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 28 octobre 2019.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Simone JEROME, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Michel VEUX, Danièle BOUDET, Pascal HUE, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALÈM, Jean-Pierre GABARROU, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÈRE, Angélique RAPPAILLES.

Étaient absents représentés :

- Alain VELLER représenté par Sylvie GALLOCHER,
- Stéphanie CHARRET représentée par Simone JEROME
- Didier MOREAU représenté par Anne-Marie OLAS
- Marina DESCOTES-GALLI représentée par Virginie SALITRA
- Claude GODART représenté par Clotilde LAGOUTTE
- Jacob NALOUHOUNA représenté par Pascal HUE
- Karine JARRY représentée par Michel VEUX
- Monique DEVILAINE représentée par Serge SAUSSIÈRE
- Stéphanie SCHUT représentée par Jean-Pierre GABARROU

Étaient absents :

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI

Madame Simone JEROME est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20191107-NOV-2019-114-
DE
Date de télétransmission : 07/11/2019
Date de réception préfecture : 07/11/2019

Le conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU la circulaire préfectorale du 2 juillet 2019 fixant les modalités d'attribution de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour 2020,

CONSIDERANT que dans ce cadre, l'État alloue des subventions pour les travaux d'installation de systèmes de vidéoprotection

CONSIDERANT que les travaux d'installation de systèmes de vidéoprotection sont éligibles à cette dotation,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (27),

ARTICLE 1 :

SOLLICITE l'aide financière de l'État au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020 (D.E.T.R.).

ARTICLE 2 :

APPROUVE le programme de travaux d'installation d'un système de vidéoprotection.

ARTICLE 3 :

APPROUVE le descriptif de cette opération qui s'élève à 187 865,40 € HT (Soit 225 438,48 € TTC).

ARTICLE 4 :

DIT que le plan de financement s'établit comme suit :

- Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) : 150 292,32 €
- Commune de Nangis : 75 146,16 € (37 573,08 € HT + 37 573,08 € de TVA).

ARTICLE 5 :

DIT que la dépense de ce projet sera inscrite au budget primitif de 2020, en section d'investissement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 5 novembre 2019

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20191107-NOV-2019-114-
DE
Date de télétransmission : 07/11/2019
Date de réception préfecture : 07/11/2019